

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DDCT 109 Subventions fonds du Maire (43.000 euros) à 9 associations du 16^{ème} arrondissement.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 9 associations domiciliées dans le 16^{ème} arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement, en date du 16 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} commission,

Delibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à « l'Oiseau à Lunettes » (182136 / 2015_06252), 29, rue de la Fontaine au Roi 75011 PARIS.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'association des Parents d'Elèves de l'Aumônerie Catholique des Lycées Claude Bernard et Jean de la Fontaine (172002 / 2015_04811), 23 bis rue de Varize - 75016 Paris.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'association Comité CAMI Ile-de-France (49861 / 2015_05095), 167 - avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'association Radio VL (21421 / 2015_05537), 21 boulevard de Montmorency - 75016 Paris.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'association Mémoire et Traditions des Juifs d'Algérie - MORIAL (101161 / 2015_06713), 111, avenue Victor Higo - 75016 Paris.

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'association Créadanse (16658 / 2015_05514), 122, boulevard Murat - 75016 Paris.

Article 7 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'association Centre Corot Entraide d'Auteuil (28721 / 2015_06931), 4, rue Corot - 75016 Paris.

Article 8 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'association Solidarité Logment (182416 / 2014_07492), 71 avenue Henri Martin - 75116 Paris.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 19.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'association Comité des fêtes et des Oeuvres Sociales du XVIème arrondissement de Paris (51721 / 2015_02910), 71 avenue Henri Martin - 75016 Paris.

Article 10 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (16^e arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2015.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO